

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Monsieur GUDIN Pascal, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

Absent(es) excusé(es) : Monsieur DAUDIN René (donne pouvoir à Madame MATTIA-TALBOT), Monsieur GUYON Laurent (donne pouvoir à Monsieur DREUX), Madame WIELGOSIK Aurore (donne pouvoir à Madame CHEVOLOT), Monsieur THUSY Fabrice (donne pouvoir à Monsieur JACQUET) Madame HUGUET Catherine (donne pouvoir à Monsieur GUDIN).

Secrétaire de séance : Monsieur RICAULT

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

Points à rajouter à l'ordre du jour :

- Frais musiciens 16 juillet
- Ecole de musique : modification des tarifs

01) Rapport eau potable 2020

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2020 sur l'exploitation par affermage du réseau d'eau potable par la SAUR.
- **approuve** le dit rapport.

02) Redevance pour occupation provisoire du domaine public

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 \times L$$

où :

. PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

. L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **adopte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite «RODP provisoire ».

03) Cimetière : approbation règlement

Lors de la commission cimetière en date du 10 juin 2021, les élus ont souhaité apporter des modifications au règlement :

Article 3/ Attribution

b) acquisition par avance :

Ne disposant que d'un nombre très restreint de places disponibles, la municipalité ne délivre pas de concession par avance (ou par anticipation).

Toute demande de concession de terrain doit s'accompagner d'une demande d'autorisation d'inhumer jusqu'à nouvel arrêté.

Remplacé par

La commune autorise à titre dérogatoire le fait qu'une personne puisse acheter une concession avant décès (de son vivant). Cependant la personne devra réaliser les travaux suivants : caveau et pierre tombale dans l'année suivant l'achat.

Le concessionnaire devra entretenir l'emplacement.

Si les travaux ne sont pas réalisés dans l'année, la commune se donne le droit de reprendre la concession.

Les autres articles du règlement restent inchangés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la modification du règlement du cimetière.

Il reste actuellement 45 emplacements libres.

Garder 15 emplacements pour les personnes décédées.

Revoir les différents modes de culte lors d'une prochaine commission cimetière (orientation des tombes).

04) Achat sur internet

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** que soit remboursé par mandat administratif les dépenses courantes, d'entretien et de fonctionnement ainsi que le matériel effectuées par les agents et les élus au profit de la collectivité et pour ses besoins, auprès de fournisseurs pour lesquels aucun compte au nom de la Mairie d'ARTENAY n'est ouvert, notamment sur Internet.

05) Personnel de la Fonction Publique Territoriale

a) Création d'un poste permanent

Au titre de la promotion interne 2021, un agent a été inscrit sur la liste d'aptitude catégorie B au grade de Rédacteur. Il y a donc lieu de créer le poste.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- **décide** de créer un poste de rédacteur territorial à 35/35^{ème},
- **décide** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 01/07/ 2021.

b) Création d'un poste non permanent : contrat de projet conseiller numérique

Le dispositif Conseiller Numérique France Services est un projet initié par l'état qui vise à démocratiser l'usage du numérique partout en France. Pour cela, des conseillers numériques sont recrutés dans les collectivités territoriales afin d'apprendre à tous les usages numériques et réduire ainsi les inégalités dans la maîtrise du numérique.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- **décide** de créer un poste non-permanent d'adjoint administratif à 35/35^{ème}, du 15 septembre 2021 au 14 septembre 2023 soit 2 ans.

06) Vente pelle-rétro

La commune d'Artenay a acquis il y a quelques années une pelle-rétro dont elle n'a plus l'utilité. Monsieur le Maire souhaite donc la vendre.

Un compromis a été fait avec un agriculteur pour un montant de 1 300€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- **autorise** Monsieur le Maire à vendre la pelle-rétro pour un montant de 1 300€ (mille-trois-cent euros).

07) Festivités du 13 juillet et 16 août

a) 13 juillet

Les festivités ont été reportées, au vu du mauvais temps, le 16 juillet

Retour sur la soirée du vendredi 16 juillet

Initiative de la commune en partenariat avec les Pompiers et Radio Vag (Pompiers : buvette et Radio Vag : le bal)

150 personnes étaient présentes.

Voir pour de nouvelles festivités sur 2022

b) Cérémonie du 16 août

Lecture du programme :

La cérémonie 2021 va être organisée à l'identique des années précédentes.

Présence de 7 musiciens et 5 choristes

Voir si contraintes pour faire le vin d'honneur en salle des fêtes ou cour des pompiers

L'association Liberty GI (véhicules militaires) sera présente

17 h 00 : Course de la Libération

21h30 : Retraite aux flambeaux

22h : Feu d'artifice

M. FORGET a confirmé que la Messe plein air le dimanche 15 août aurait lieu en présence des trompes de chasse.

08) Mise en place signalétique

Monsieur le Maire informe les élus qu'un devis d'un montant de 5444€ a été signé pour la mise en place de panneaux pédagogiques à la sortie des écoles afin de pouvoir faire ralentir la vitesse des véhicules.

Un radar pédagogique pour un coût de 2895€ a également été acheté. Il sera mis rue d'Orléans, dans le sens Sud – Nord.

09) Extension du cabinet médical

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 29 juin 2021.

Remise des offres le vendredi 20 août 2021 à 12 h 00.

Visite d'entreprises réalisée le 7 juillet pour certains lots.

10) Demande de subvention CRST

Le conseil municipal a délibéré en date du 29 mars 2021 pour solliciter des subventions pour les projets suivants :

- achat d'un désherbeur
- achat d'un lamier
- aménagement de la lagune
- étude d'isolation thermique au Local Jeunes

Il y a lieu de modifier les délibérations en sollicitant la Région Centre Val de Loire dans le cadre du CRST et non le Pays Loire Beauce.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **sollicite** une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du C.R.S.T.

11) Subvention exceptionnelle

L'association Radio Vag a animé la soirée du vendredi 16 juillet. Monsieur le Maire propose de verser à l'association une subvention exceptionnelle.

Madame CLEMENT, membre de l'association, quitte la salle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- **décide** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ à l'association Radio Vag.

Madame CLEMENT réintègre la salle.

12) Désignation représentant SIRTOMRA

Actuellement les titulaires représentant la commune d'Artenay au sein du SIRTOMRA sont David JACQUET et Laurence CHEVOLOT et a comme suppléants Yveline CHARON et Pascal GUDIN.

Monsieur le Maire souhaite nommer de nouveaux membres car les titulaires ne peuvent s'y rendre au vu de leur emploi du temps.

Les candidats en tant que titulaire sont Pascal GUDIN, Myriam MATTIA TALBOT, Yveline CHARON

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité des membres,

Titulaires : Myriam MATTIA TALBOT, Yveline CHARON

Suppléants : Pascal GUDIN, David JACQUET

13) Frais musiciens soirée du 16 juillet

Lors de la soirée organisée le vendredi 16 juillet, trois musiciens étaient présents. Il y a lieu de les dédommager de leurs frais de déplacement.

Monsieur le Maire propose aux élus de leur verser un montant de 200 euros chacun pour les frais de route.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- **décide** de verser la somme de 200 € à chaque musicien. Soit $200 \text{ €} \times 3 \text{ musiciens} = 600 \text{ €}$

14) École de musique : modification des tarifs

La commission culture avait décidé d'augmenter de 10 € les cursus musicaux afin de pouvoir financer la mise en place du logiciel de Formation Musicale.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- **valide** les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit :

Eveil musical	90€
Cursus Musique	228€
Cursus Musique piano	309€
Formation Musique seule	90€
Chorale seule	45€
Harmonie d'EMMA seule	Accès libre
PercuTchack seul	45€

15) Affaires diverses

- Cirque

Un cirque s'est installé derrière le gymnase Mail Ouest. Ils se sont branchés sur compteur eau et électricité mais n'ont pas fait de don au CCAS comme promis. Ils ont mobilisé les services techniques.

Dorénavant, pour chaque installation de cirque, une caution sera demandée dès leur arrivée. Les élus sont favorables à la majorité pour accueillir les cirques.

Quel est le lieu le plus approprié ? Derrière le gymnase à la majorité (en fonction de la taille du cirque).

- Pass sanitaire Piscine

Au vu des directives gouvernementales, le pass sanitaire dès le 21 juillet devra être mis en place à la piscine pour les nageurs dès 18 ans.

Justifier si vacciner, si test PCR, ...

Au 1er août, tous les agents de la piscine devront être vaccinés.

Voir pour que le garde champêtre puisse être présent à l'entrée de la piscine les prochains jours.

- Pass sanitaire musée

Revoir le pass sanitaire au Musée : M. Jacquet voit le directeur du musée le 21 juillet.

Mettre une jauge à l'entrée de – 50 personnes

- Cinémobile

Projections : lundi 15 novembre

lundi 31 janvier

lundi 2 mai

Saison ciné culture

3 fois dans l'année, projection d'un film culte, qui a marqué l'histoire du cinéma. Il pourrait y avoir une conférence après la projection.

- Travaux au moulin

L'entreprise GIRARD est actuellement en cours de travaux sur le moulin.

- Lotissement Rue Marcel Girault

Monsieur le Maire présente une esquisse du projet.

Les plans sont encore à l'étude car au vu de la densité il faut 18 lots à l'hectare. Par conséquent il faut 12 lots de maisons individuelles et 6 lots de maisons collectives.

Maisons collectives portées par un bailleur social (revoir le projet).

Mme CHARON précise que nous avons actuellement 174 logements sociaux.

- Hôtel communautaire

Fin septembre : fin des travaux de l'hôtel communautaire (matériaux écologiques).

Les agents pourront intégrer le bâtiment fin décembre.

Le DGS quitte ses fonctions. Ouverture de poste en cours.

Le directeur technique a décidé de prendre sa retraite.

- Service civique

Renouvellement de la demande des 5 services civiques pour septembre 2021.

- Vaccination

Mme CHARON fait un retour sur la vaccination.

Du 5 au 8 juillet : 3 personnes de la protection civile + bénévoles de la mairie et personnes extérieures étaient présentes pour organiser la vaccination

880 personnes vaccinées et 43 personnes non présentées ; Il y a eu de nombreux jeunes Artenaysiens.

La 2ème dose aura lieu du 17 au 20 août.

Monsieur JACQUET souhaite solliciter la Préfecture pour la 3^{ème} dose sur la commune.

Madame MATTIA-TALBOT nous informe qu'elle est disponible en tant que bénévole pour la période du 17 au 20 août

- Courrier

La collectivité a envoyé un courrier un Arténaysien pour l'inviter à le reloger dans un nouveau logement plus sain.

Il a transmis une réponse à ce courrier, souhaitant que le déménagement soit fait en septembre au vu des fortes chaleurs.

Voir si la commune décide de se séparer de la maison Mail Est.

- ACTUAL

Agence d'intérim qui travaille avec l'entreprise colis privé et qui souhaiterait organiser des séances de recrutement sur Artenay.

La collectivité mettra gracieusement à disposition une salle de la mairie le lundi 23 août de 13h30 à 17h.

Tour de table

Mme CHARON : 2 familles sur Autroche se plaignent des camions sur la RD5 Autroche alors qu'il y a une interdiction de circulation.

Mme CLÉMENT : Le Cinémobile CICLIC sera présent le week-end du 24-25 juillet

Il y aura également une projection le dimanche 19 septembre lors des journées du patrimoine (film en rapport aux débuts du cinéma)

Suite à la projection atelier, mettre à disposition la salle du conseil municipal

Voir avec Radio Vag pour faire une intervention d'1/4 d'heure

M GUDIN : Panneau entrée agglomération

Le passage piéton vers la piste cyclable côté moulin doit être refait car à ce jour il y a seulement des petits traits.

Mettre un passage piéton au niveau de Courtepaille près du parking du moulin. Voir avec le Département

M LE METTE : la République du Centre s'est trompé d'horaire pour le CM (20h à la place de 19h).

Mme ALBRECHT : Très beau gala de danse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.